

Bureau du surintendant des institutions financières

Rapport d'audit interne sur le Secteur de la réglementation : Division de l'actuariat

Juin 2014





Table des matières

1. Contexte	3
2. À propos de l'audit	
3. Conclusion	
4. Réponse de la direction	9
Annexe I : Critères d'évaluation	

1. Contexte

Introduction

La Vérification interne réalise des missions d'assurance pour déterminer si les processus de gestion du risque, de contrôle et de gouvernance du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF), tels qu'ils ont été conçus et présentés par la direction, sont adéquats et fonctionnent de manière à ce que les risques soient bien identifiés et pris en charge, et pour veiller au respect des exigences énoncées notamment dans des politiques, des plans, des procédures ainsi que des lois et leurs règlements d'application.

Le Comité de vérification du BSIF et la surintendante ont respectivement recommandé et consenti à ce que la Division de l'actuariat (DA) soit inscrite dans le Plan d'audit interne 2013-2014 du BSIF.

Le présent rapport rend compte des résultats de cet audit et s'appuie sur les travaux achevés à la fin de mars 2014.

Il a été présenté au Comité de vérification le 19 juin 2014 et approuvé par la surintendante le 24 juin 2014. Le surintendant auxiliaire du Secteur de la réglementation et la haute direction de la Division de l'actuariat ont pris connaissance du rapport et l'ont commenté.

Contexte

La DA fait partie du Secteur de la réglementation du BSIF et veille à ce que les connaissances, les conseils et les normes appropriés dans les domaines de l'actuariat et des assurances soient appliqués à l'ensemble des systèmes de réglementation et de surveillance régissant les institutions financières fédérales (IFF) afin de protéger les souscripteurs contre les pertes indues et d'accroître la confiance du public dans le système des services financiers.

La DA offre du soutien aux équipes de surveillance des gestionnaires des relations (GR) responsables de la surveillance des sociétés d'assurances faisant partie de conglomérats et hors conglomérats pour ce qui est d'identifier et d'évaluer les questions relatives aux risque lié à l'actuariat dans les institutions financières et d'en rendre compte.

La DA contribue au processus d'établissement de règles du BSIF en évaluant périodiquement si les règles et lignes directrices du BSIF portant sur des questions relatives à l'actuariat dans les institutions financières sont actuelles, claires et pertinentes.

1. Contexte (suite)

Justification de l'importance de l'audit

La DA contribue au mandat du BSIF en fournissant au Secteur de la surveillance une expertise technique et spécialisée du secteur des assurances et de l'actuariat, en évaluant les risques des sociétés d'assurances conformément au *Cadre de surveillance* du BSIF et des guides et gabarits connexes.

L'objectif du Cadre consiste à évaluer la sécurité et la stabilité d'une institution sur une base consolidée et de permettre au BSIF d'intervenir en temps opportun et avec efficacité lorsqu'il estime que les pratiques de gestion et de contrôle des risques de l'IFF sont imprudentes ou néfastes, ou qu'elles sont susceptibles de l'être à l'avenir.

On s'attend à ce que les équipes de surveillance de la DA et des GR collaborent et tirent profit de leur expertise respective pour examiner et évaluer la cote de risque net des activités commerciales et de la fonction de gestion du risque lié à l'actuariat d'une société d'assurances.

2. À propos de l'audit

Objectif

L'audit avait pour objet de donner une assurance raisonnable que le processus et les procédures de surveillance appliqués par la DA aident les équipes de surveillance des GR du Secteur de la surveillance à identifier et évaluer les questions relatives au risque lié à l'actuariat dans les institutions financières et d'en rendre compte.

Dans le cadre de l'audit, nous cherchions à déterminer si :

- les activités de planification de la DA démontrent clairement l'optique fondée sur le risque et les raisons qui sous-tendent l'affectation des ressources et l'affectation des ressources;
- la logique et le cheminement des travaux de surveillance et de la documentation de la DA appuient les évaluations et les conclusions (c.-à-d., cotes de surveillance) en ce qui a trait au risque lié à l'actuariat et les mesures de surveillance prises;
- les examens de contrôle de la qualité (CQ) permettent de repérer les problèmes de qualité du travail et de voir à ce que le processus de surveillance du BSIF et les guides connexes soient appliqués de manière appropriée et uniforme.

Délimitation

L'audit portait sur les activités de la DA servant à aider les équipes responsables de l'assurance-vie et des assurances multirisques du Secteur de la surveillance à évaluer les risques qui pèsent sur leurs institutions pendant l'exercice 2013-2014.

Reconnaissant que le processus de surveillance est un processus de connaissances accumulées et ne cesse d'évoluer, le service de la VI a examiné la documentation portant sur les événements qui se sont produits après la période de l'audit choisie comme preuve des améliorations, s'il y a lieu.

L'audit couvrait également le suivi des recommandations déjà formulées par la VI au sujet de la DA.

Approche

Les critères d'évaluation de l'audit de la DA (décrits à l'*Annexe I – Critères d'évaluation de l'audit*) s'appuient sur le cadre intégré de gestion du risque du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), qui est reconnu internationalement.

L'audit a notamment fait appel à des discussions avec des employés clés, des revues avec les équipes de surveillance de la DA, ainsi que l'examen du manuel de procédures de la DA et de certains documents de surveillance.

3. Conclusion

Déclaration de conformité

L'audit a été effectué conformément aux normes professionnelles d'audit interne de l'Institut des vérificateurs internes (IVI) et du gouvernement du Canada, qui sont appuyées par les résultats du programme d'amélioration et d'assurance de la qualité. Les preuves ont été recueillies et les procédures ont été exécutées en conformité avec les politiques et directives du Conseil du Trésor (CT) et aux normes de l'IVI et du CT sur l'audit interne.

Conclusion

Dans l'ensemble, la VI est raisonnablement convaincue que le processus et les procédures de surveillance appliqués par la DA appuient de manière adéquate les équipes de surveillance des GR pour ce qui est d'identifier et d'évaluer les questions relatives au risque lié à l'actuariat dans les institutions financières et d'en rendre compte.

Appliquer le *Cadre de surveillance* du BSIF est complexe et il faut faire preuve de beaucoup de jugement d'expert et avoir recours à une approche disciplinée et structurée. La DA et les équipes de surveillance des GR appliquent un jugement d'expert dans l'exécution de leurs évaluations. Il importe donc de justifier de manière claire et documentée les évaluations du risque lié à l'actuariat, les conclusions tirées et les mesures de surveillance prises.

Compte tenu de la nécessité de renforcer et d'officialiser son processus et ses procédures de surveillance et de contribuer davantage au processus de surveillance général du Secteur de la surveillance, la DA a apporté des modifications importantes depuis l'audit précédent.

À cette époque, la DA avait de la difficulté à appliquer de manière adéquate et uniforme la méthode de surveillance pour permettre d'intégrer ses efforts au processus de surveillance général du Secteur de la surveillance.

Les modifications apportées sont pertinentes et ont plusieurs aspects positifs, notamment :

- améliorations apportées au processus de planification pour mieux concilier les ressources et les travaux actuariels prévus;
- modifications apportées aux processus pour permettre à la DA de mieux s'acquitter de son mandat (c.-à-d., en tant que groupe de soutien spécialisé) et faciliter la mise en application du processus de surveillance au sein de la DA;
- élaboration, en collaboration avec la Division des pratiques, de consignes et d'outils techniques permettant de tirer des conclusions de manière structurée et systématique et de mieux intégrer les efforts au processus de surveillance général;
- approche plus proactive et participative, dans le cadre du processus de surveillance général, favorisant une utilisation plus efficace des connaissances spécialisées et des compétences techniques de la DA;

3. Conclusion (suite)

Conclusion

• pratiques améliorées pour garantir que des examens de contrôle de la qualité sont effectués à chaque étape du processus de surveillance et qu'ils atteignent le but visé.

La VI encourage et appuie la direction de la DA dans ses efforts d'amélioration continue. De nouvelles consignes et de nouveaux outils étant précisés et mis en œuvre, il importe d'offrir sans cesse de la formation, de l'encadrement et de la supervision pour que le processus de surveillance de la DA continue de satisfaire aux attentes énoncées dans la *Méthodologie de surveillance* et dans les guides pertinents.

Nous tenons à souligner l'excellence des rapports et des échanges de vues que nous avons eus avec tous ceux ayant participé à l'audit. Il aurait été impossible de cibler avec autant de précision les points importants sans le soutien dont nous avons bénéficié tout au long de l'audit.

Dirigeant principal de l'audit, VI	Date
	Suite à la page suivante

4. Réponse de la direction

Aperçu

Le présent rapport a été examiné par le directeur principal, Division de l'actuariat, le directeur principal, Gestion du risque d'assurance et stratégie, et le surintendant auxiliaire, Secteur de la réglementation, qui en approuvent les observations.

Les observations aideront la DA à poursuivre ses travaux pour tenir à jour ou élaborer (selon le cas) des contrôles à l'égard de ses processus (p. ex., examens, approbations et surveillance).

Réponse et commentaires de la direction

La DA apprécie les commentaires positifs reçus de la VI tout au long de l'examen. Nous continuerons de surveiller et de réviser les processus, au besoin.

Annexe I: Critères d'évaluation

Critères d'évaluation de l'audit de la Division de l'actuariat (DA)			
Principaux risques inhérents	Élément du COSO	Critères d'évaluation de l'audit	
Environne- ment externe	Processus et activités de contrôle: Application de la méthodologie de surveillance du BSIF	 Le processus de surveillance de la DA est fondé sur les risques et contribue efficacement au processus d'évaluation des risques et d'intervention du Secteur de la surveillance comme suit. Surveiller et analyser en temps opportun les nouvelles questions relatives au risque lié à l'actuariat pour les assureurs à l'échelle de l'industrie. Évaluer les répercussions potentielles pour les assureurs surveillés par le BSIF. Identifier et approfondir les risques propres à l'assureur et évaluer la qualité de sa fonction de contrôle de gestion des risques, au besoin. Faire un suivi au sujet des risques / enjeux actuariels déjà identifiés et / ou déclarés aux IFF pour voir à ce qu'ils soient pris en compte. Communiquer les résultats des travaux au Secteur de la surveillance, avec les précisions qui conviennent et en temps opportun. 	

Critères d'évaluation de l'audit de la Division de l'actuariat (DA)			
Principaux risques inhérents	Élément du COSO	Critères d'évaluation de l'audit	
2. Processus opérationnels	Processus et activités de contrôle: Application des procédures de la DA et du Cadre de surveillance et des guides du BSIF	 2.1 L'analyse et les évaluations contenues dans les documents de planification de la DA démontrent clairement l'optique fondée sur le risque et les raisons qui sous-tendent l'affectation des ressources. 2.2 La logique et la présentation des principaux documents de surveillance de la DA appuient clairement les évaluations relatives au risque lié à l'actuariat, les conclusions et les cotes ainsi que les mesures de surveillance prises. 2.3 La structure et la présentation de l'information fournie au Secteur de la surveillance en facilitent l'intégration aux travaux de surveillance du GR. 	
	Gouvernance: Supervision de gestion	 2.4 Les examens de contrôle de la qualité sont réalisés par les gestionnaires compétences et il y a au dossier des preuves de ce qui suit. a) La méthodologie de surveillance du BSIF est appliquée de manière adéquate et uniforme et les travaux sont examinés conformément aux exigences du guide G-19. b) L'examinateur cerne efficacement les problèmes de qualité du travail et cible la substance et non seulement les questions administratives. c) Les écarts dans la compréhension et l'application par le personnel de la méthodologie du BSIF, le cas échéant, sont cernés dans le but d'offrir de la formation et du perfectionnement supplémentaires. d) Les attentes concernant la présentation et le contenu des documents de travail de la DA sont clairement communiquées à tous les membres du personnel. e) Il y a un processus de signalement aux échelons supérieurs pour régler les divergences d'opinion à l'égard des travaux d'actuariat entre la DA et les équipes des GR. 2.5 Les pratiques et procédures officielles de la DA sont revues périodiquement pour veiller à ce qu'elles demeurent pertinentes et traduisent les changements qui touchent l'environnement et les processus de surveillance. 	